

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 485)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CF70

présenté par

M. Carrez

ARTICLE LIMINAIRE

I. – À la deuxième ligne de la troisième colonne du tableau de l’alinéa 2, substituer au nombre :

« – 2,1 »

le nombre :

« – 1,6 »

II. – En conséquence, à la dernière ligne de la troisième colonne du tableau de l’alinéa 2, substituer au nombre :

« – 2,6 »

le nombre :

« – 2,1 ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à se conformer aux obligations du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG).